



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

FIDAUDIT

FIDAUDIT - Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer

92925 La Défense Guynemer
France

Figeac Aéro S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre***

Assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 - Dix-neuvième résolution
Figeac Aéro S.A.
Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac
Ce rapport contient 3 pages
Référence : JML - 173.101 RAG



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

FIDAUDIT

FIDAUDIT - Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 La Défense Guynemer
France

Figeac Aéro S.A.

Siège social : Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac
Capital social : €. 3.814.504

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 - Dix-neuvième résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital de la société, au jour de la décision du Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Figeac Aéro S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à émettre
14 septembre 2017*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

Labège, le 14 septembre 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Laborie
Associé

Paris La Défense, le 14 septembre 2017

FIDAUDIT
FIDAUDIT - Membre du réseau Fiducial

Jean-Pierre Boutard
Associé